

Accès aux aides en **4 étapes**

Cas du versement direct des aides aux bénéficiaires

Cas des projets pour les
industriels et tertiaires.

Ex:

- *Pompe à chaleur au Gaz N;*
- *Aide à l'investissement ;*
- *Dual Fuel pour flottes captives.*

- Identification du bénéficiaire dans la PDiP
- Inscription et validation des bénéficiaires au(x) projet(s) PNME

Signature de la convention
APRUE-Bénéficiaire

Justificatifs des travaux par
le bénéficiaire

Versement des aides au
bénéficiaire par l'APRUE

1

2

3

4

- Réalisation du projet/étude par le bénéficiaire ou par son prestataire.
- Contrôle projet & dossiers de facturation par l'APRUE.

Accès aux aides en **4 étapes**

Cas de versement indirect des aides aux bénéficiaires

Cas des projets pour les particuliers, ménages et petits *tertiaires*.

Ex :

- *Conversion au GPLc;*
- *Chauffe-eau solaire;*
- *Véhicule électrique.*

- Identification du bénéficiaire dans la PDiP
- Inscription et validation des bénéficiaires au(x) projet(s) PNME

Choix par le bénéficiaire du projet & du professionnel qui réalisera l'opération.

Acceptation du devis intégrant l'aide du projet & Prise de RDV

Réception projet :
Bénéficiaire - Professionnel

1

2

3

4

Parmi la liste des professionnels conventionnés avec l'APRUE.

- Réalisation du projet par le Professionnel
- Contrôle projet & dossier de facturation du professionnel par l'APRUE

Remboursement des avances des aides au Professionnel par l'APRUE.